



VILLE de RODEZ

ARRÊTÉ

Autorisation Préalable d'enseigne n° 48/2024
43, avenue Victor Hugo

N° AG 2025- 0044

Le Maire de la Ville de Rodez,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L 581-3 et suivants,

Vu le règlement local de publicité intercommunal approuvé le 12 décembre 2017 par Rodez Agglomération,

Vu le décret n° 2012-118 du 30 janvier 2012,

Vu l'arrêté n° AG 2024/0721 du 11 juin 2024 donnant délégation à M. Christophe Lauras adjoint au Maire,

Vu la demande présentée par Monsieur Jean-Jacques BOUSQUET, sur l'immeuble sis 43, avenue Victor Hugo pour l'établissement Le Petit Resto, enregistrée en mairie le 15 novembre 2024, sous le numéro AP 012-202-24-A048,

Vu l'avis favorable assorti de prescriptions de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France en date du 26 novembre 2024,

Arrête

Article 1 - L'installation du dispositif d'enseigne tel que présenté dans la demande est accordée sous réserve du respect des prescriptions suivantes.

Article 2 – Le nom « Le Petit Resto » ne peut être inscrit sur le bandeau et sur le store. Le nom peut être substitué sur le bandeau par la mention « restaurant » sous réserve du respect des règles du RLPi quant aux dimensions.

Article 3 - Le Directeur Général des Services Communaux est chargé de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté sera transmis en Préfecture, affiché en Mairie et notifié au pétitionnaire. Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame la Préfète de l'Aveyron et au pétitionnaire.

Article 4 - La présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur Le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision concernée.

Fait à Rodez, le 14 janvier 2025

Le Maire certifie exécutoire le présent arrêté

Transmis en Préfecture le 21 janvier 2025

Publié le 21 janvier 2025

Notifié le 17 janvier 2025

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint chargé des finances
et de la transition écologique,
Signé : Christophe LAURAS
Acte dématérialisé